

4.2.a. Documents graphiques du règlement


Zonage hors risques naturels et technologiques
Echelle 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du projet de PLU en date du 22 novembre 2016.

Le Maire, Daniel ANGINN



HEYRIEUX



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA Zone agglomérée dense
- Uab Zone d'extension très dense
- Ub Zone d'extension dense
- Uc Zone d'extension de faible densité
- Ue Zone d'équipements publics
- Ui Zone d'activités économiques
- Uia Zone d'activités économiques (gestion des activités existantes)
- Uv Voiries au sein des zones d'activités

ZONES A URBAINISER

- AUA Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUI Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'activités

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- An Zone agricole à enjeux paysagers

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle protégée
- Nr Zone naturelle de loisirs

- pi Secteur de protection de captage (périètre immédiat)
- pr Secteur de protection de captage (périètre rapproché)
- pe Secteur de protection de captage (périètre éloigné)

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Emplacement réservé (1) Numéro de l'opération

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'emplacement	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	12 950 m ²	Commune
2	Création d'une voie nouvelle	5 940 m ²	Commune

AUTRES

- Secteur de mixité sociale
- Numéro de l'opération
- Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux
- Numéro de l'opération
- Élément d'intérêt patrimonial (changement de destination)
- Ancien local commercial (changement de destination)
- Élément urbain remarquable du paysage
- Élément bâti remarquable du paysage
- Permis de construire soumis à la démolition du bâtiment
- Linéaire commercial
- Lignes très haute tension (RTE)
- Zh Zone humide
- Espace Boisé Classé
- Corridor écologique
- Élément naturel remarquable du paysage (situé en zone urbaine)

SECTEURS DE NUISANCES SONORES AERIENNES

- Secteur correspondant à la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry
- Périmètre de renouvellement urbain (art. L147-5° du code de l'urbanisme)
- Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry

Ligne THT 225 kV Grenay - Mions

Ligne THT 400 kV Chaffard - Champagnier 1

Ligne THT 225kV Aoste - Grenay - Mions

Ligne THT 2x400 kV Chaffard - Champagnier 1 et 2

Ligne THT 400 kV Chaffard - Champagnier 2